



AVIS A LA BATELLERIE

N° 01/2024

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau des passages aux écluses

CANAL DU MIDI VERSANT MEDITERRANEE - A PARTIR DU SEUIL DE NAUROUZE

Nom de l'écluse	Sas	Mode de fonctionnement	Préparation de l'écluse et éclusage par :
Méditerranée	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
Roc	Double	mécanique	Éclusier
Laurens	Triple	mécanique	
Domergue	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
la Planque	Simple	automatique	
St Roch	Quadruple	mécanique	Éclusier dans la tour vigie
Gay	Double	mécanique	Éclusier
Vivier	Triple	mécanique	
Guilhermin	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
St Sernin	Simple	automatique	
Guerre	Simple	automatique	
Peyruque	Simple	automatique	
Criminelle	Simple	automatique	
Tréboul	Simple	automatique	
Villepinte	Simple	mécanique	
Sauzens	Simple	mécanique	Éclusier
Bram	Simple	mécanique	
Beteille	Simple	mécanique	
Villesèque	Simple	mécanique	
Lalande	Double	mécanique	
Herminis	Simple	mécanique	
Ladouce	Simple	mécanique	
Carcassonne	Simple	mécanique	
St Jean	Simple	mécanique	
Fresquel double	Double	mécanique	
Fresquel simple	Simple	mécanique	
Evêque	Simple	mécanique	Éclusier
Villedubert	Simple	mécanique	
Trèbes	Triple	mécanique	
Marseillette	Simple	mécanique	
Fonfile	Triple	mécanique	
Saint Martin	Double	mécanique	
Aiguille	Double	mécanique	
Puicheric	Double	mécanique	
Nom de l'écluse	Sas	Mode de fonctionnement	Préparation de l'écluse et éclusage par
Jouarres	Simple	mécanique	Éclusier
Homps	Simple	mécanique	
Ognon	Double	mécanique	
Pechlaurier	Double	mécanique	

Argens	Simple	mécanique	
Fonserannes	Septuple	mécanique	
Orb	Simple	mécanique	
Béziers	Simple	mécanique	
Ariège	Simple	mécanique	
Villeneuve	Simple	mécanique	
Portiragne	Simple	mécanique	
Bassin rond	Simple	mécanique	
Prades	Simple	mécanique	
Bagnas	Simple	Mécanique	

CANAL DE JONCTION

Nom de l'écluse	Sas	Mode de fonctionnement	Préparation de l'écluse et éclusage par
Cesse	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
Truilhas	Simple	automatique	
Empare	Simple	automatique	
Argeliers	Simple	automatique	
Saint Cyr	Simple	automatique	
Sallèles	Simple	automatique	
Gailhousty	Simple	automatique	

CANAL DE LA ROBINE

Nom de l'écluse	Sas	Mode de fonctionnement	Préparation de l'écluse et éclusage par
Moussoulens*	Simple	mécanique	Éclusier en cas de restriction de navigation
Raonel	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
Gua	Simple	automatique	
Charité	Simple	automatique	
Mandirac	Simple	automatique	
Sainte-Lucie	Simple	automatique	

*Le fonctionnement de l'écluse de Moussoulens dépend du niveau de l'Aude :
L'écluse, normalement ouverte, n'est mise en service qu'en situation de crue (voir article 11 du RPP canal des deux mers et ses embranchements).

BORNE ou PUPITRE DE COMMANDE
DU
CANAL DE JONCTION ET DE LA ROBINE



BOUTON
« INTERPHONE »

BORNE EN AMONT ET AVAL
DE L'ECLUSE DE LA CHARITE



BOUTON
«DEMANDE DE
PASSAGE»

BORNE ou PUPITRE DE COMMANDE
DE L'ECLUSE DE CESTE



BORNES ou PUPITRES DE COMMANDES
DE L'ECLUSE DOUBLE DE LAVAL

Pictogramme
« bateau sens Amont/Aval »

BOUTON
« INTERPHONE »

BOUTON
« 1 »

BOUTON
« Cycle 1 »



BORNE AMONT
DE L'ECLUSE DOUBLE DE LAVAL



BOUTON
« Cycle 2 »

BOUTON
« D'ARRET D'URGENCE »

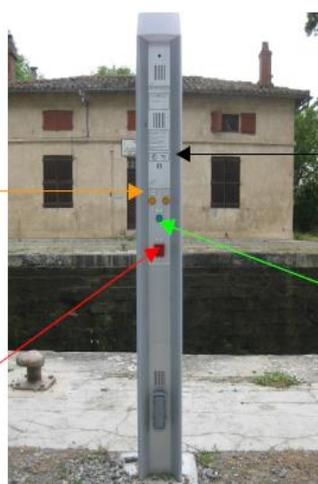
Pictogramme
« bateau sens Aval/Amont »

BORNE AVAL
DE L'ECLUSE DOUBLE DE LAVAL

CANAL DU MIDI ET CANAL DE BRIENNE
VERSANT ATLANTIQUE - A PARTIR DU SEUIL DE NAUROUZE

Nom de l'écluse	Sas	Mode de fonctionnement	Préparation de l'écluse et éclusage par
Océan	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
Emborel	Simple	automatique	
Encassan	Double	automatique	Assistance d'un éclusier
Renneville	Simple	automatique	Navigant
Gardouch	Simple	automatique	
Laval	Double	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
Négra	Simple	automatique	Navigant
Sanglier	Double	automatique	
Ayguesvives	Simple	automatique	
Montgiscard	Simple	automatique	
Vic	Simple	automatique	
Castanet	Simple	automatique	
Bayard	Simple	Téléconduite	Éclusier situé au PCC du Béarnais (cf paragraphe 4.2)
Minimes	Simple		
Béarnais	Simple		
Saint Pierre (canal de Brienne)	Simple	mécanique	Eclusier

BORNE PRESENTE SUR LE
TERRE-PLEIN DES ECLUSES
D'EMBOREL A CASTANET



Bouton orange
« montant »
ou
« avalant »

Bouton rouge
« arrêt d'urgence
bassinée »

Bouton
interphone

Bouton vert
« départ cycle »

BORNE PRESENTE SUR LE
TERRE-PLEIN DES ECLUSES DE
BAYARD, DE MINIMES ET DU
BEARNAIS



Bouton
interphone

Bouton rouge
« arrêt d'urgence
bassinée »

CANAL DE MONTECH A MONTAUBAN

Nom de l'écluse	Sas	Mode de fonctionnement	Préparation de l'écluse et éclusage par
n°1bis de Noalhac	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
n°2bis de Lamothe	Simple	automatique	
n°3 bis de Fisset	Simple	automatique	
n°4 bis de Bretoille	Simple	automatique	
n°5 bis de Mortarieu	Simple	automatique	
n°6 bis de Laterasse	Simple	automatique	
n°7 bis de Rabastens	Simple	automatique	
n°8 bis de Verlhaguet	Simple	automatique	
n°9 bis de Bordebasse	Simple	automatique	
n°10 bis de Montauban	Simple	mécanique	Éclusier

Télécommande à utiliser pour passer
les écluses du canal de Montech à
Montauban



CANAL LATERAL A LA GARONNE
A PARTIR DU PORT DE L'EMBOUCHURE

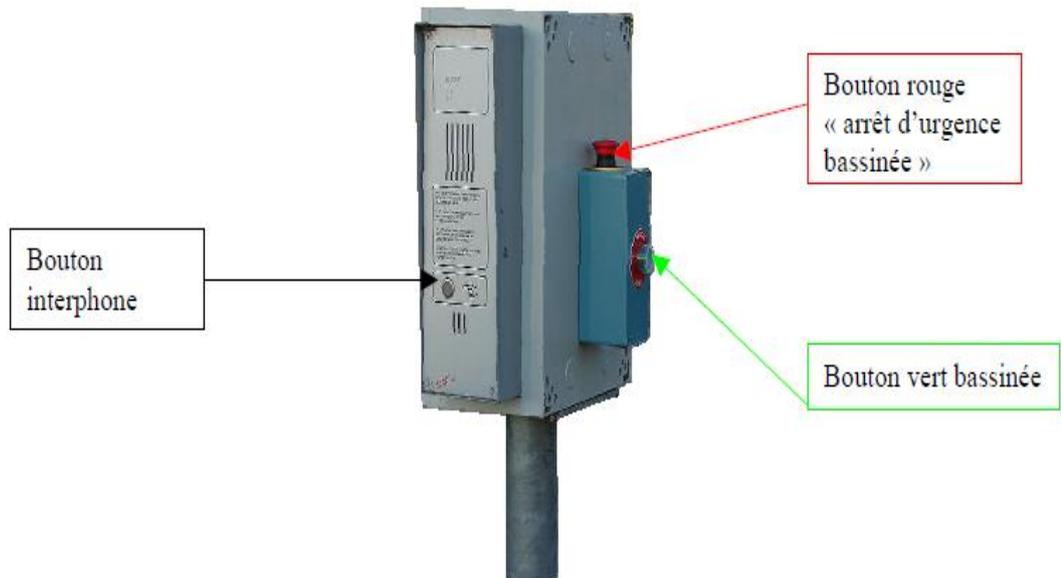
Nom de l'écluse	Sas	Mode de fonctionnement	Préparation de l'écluse et éclusage par
n°1 de Lalande	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
n°2 de Lacourtenourt	Simple	automatique	
n°3 de Fenouillet	Simple	automatique	
n°4 de Lespinnasse	Simple	automatique	
n°5 de Bordeneuve	Simple	automatique	
n°6 de St Jory	Simple	automatique	
n°7 de l'Hers	Simple	automatique	
n°8 de Castelnau	Simple	automatique	
n°9 d'Emballens	Simple	automatique	
n°10 de Lavache	Simple	automatique	
n°11 de Montech	Simple	automatique	Navigant Ces écluses doivent être franchis consécutivement
n°12 des Peyrets	Simple	automatique	
n°13 de Pellaborie	Simple	automatique	
n°14 d'Escudies	Simple	automatique	
n°15 de Pommies	Simple	automatique	
n°16 d'Escatalens	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
n°17 de St Martin	Simple	automatique	
n°18 de Prades	Simple	automatique	
n°19 de Castelsarrasin	Simple	automatique	Navigant Ces écluses doivent être franchis consécutivement.
n°20 de St Jean des vignes	Simple	automatique	
n°21 de Verries	Simple	automatique	
n°22 d'Artel	Simple	automatique	
n°23 du Cacor	Simple	automatique	Navigant Ces écluses doivent être franchis consécutivement.
n°24 de Gregonne	Simple	automatique	
n°25 de Moissac	Simple	automatique	
Pont tournant de Moissac		automatique	Eclusier (passage à la demande cf para. horaires particuliers)
de descente en Tarn	Double	automatique	Navigant
n°26 d'Espagnette	Simple	automatique	
n°27 de Petit Bezy	Simple	automatique	
n°28 de Braguel	Simple	automatique	
n°29 de Pommevic	Simple	automatique	
n°30 de Valence	Simple	automatique	
n°31 de Lamagistère	Simple	automatique	
n°32 du Noble	Simple	automatique	
n°33 de St Christophe	Simple	automatique	
n°34 d'Agen	Simple	automatique	Navigant. Ces écluses doivent être franchis consécutivement.
n°35 de Marianne	Simple	automatique	
n°36 de Chabrière	Simple	automatique	
n°37 de la Rosette	Simple	automatique	
n°38 d'Auvignon	Simple	automatique	Navigant
n°39 de Baïse	Simple	automatique	
n°40 de Larderet	simple	automatique	
de descente en Baïse	double	mécanique	Eclusier (CG47)

Nom de l'écluse	Sas	Mode de fonctionnement	Préparation de l'écluse et éclusage par
de Buzet/Baise (2)	simple	automatique	Arrêt des écluses
de Saint-Léger (2)	simple	automatique	
n°41 du Berry	simple	automatique	Navigant
n°42 de la Gaule	simple	automatique	
n°43 de la Gaulette	simple	automatique	
n°44 du Mas d'Agenais	simple	automatique	
n°45 de l'Avance	simple	automatique	
n°46 de Bernes	simple	automatique	
n°47 de Gravières	simple	automatique	
n°48 de l'Auriole	simple	automatique	
n°49 du Fontet	simple	automatique	
n°50 de la Bassanne	simple	automatique	
n°51 de Mazerac	simple	automatique	
n°52 des Gares	simple	mécanique	
n°53 de l'Embouchure	simple	mécanique	

En cas d'urgence sur les écluses automatisées :

Appuyez sur le bouton rouge « arrêt d'urgence bassinée » et celui de l'interphone situé sur la borne (ou pupitre de commande) du terre-plein de l'écluse.

BORNE OU PUPITRE DE COMMANDE
PRESENT SUR LE TERRE-PLEIN OU SUR LA CABINE
DU
- CANAL LATERAL A LA GARONNE
- CANAL DE MONTECH à MONTAUBAN



ANNEXE 2 : Service de passage à la demande sur le Canal des Deux Mers

Conditions de service de passage à la demande :

Il est rappelé aux usagers des canaux du midi, de la jonction, de la Robine, de Brienne, de Garonne et de l'embranchement de Montech à Montauban que conformément au schéma directeur d'exploitation des voies navigables, les demandes de passage à la demande sont à formuler avant 15h00, la veille pour la navigation du mardi au vendredi, et le vendredi avant 15h00 pour les samedi, dimanche et lundi auprès des subdivisions (suivant la situation géographique des ouvrages à franchir) dont les coordonnées figurent dans ce présent avis.

Cette demande peut se faire de deux manières :

Pour le trajet d'un jour maximum :

- par courriel au Service Territorial de départ
- par voie téléphonique

Pour un trajet de plus d'une journée :

- par courriel au Service Territorial de départ

Cette demande devra comporter les éléments suivants (cf. formulaire joint) :

- *le nom, le numéro de téléphone du demandeur*
- *le nom ou la désignation du bâtiment*
- *l'indication de chaque écluses à franchir*
- *la date et l'heure d'arrivée à chaque écluse à franchir.*

Lorsqu'un passage prévu est annulé ou interrompu, le navigant devra en informer les subdivisions concernées. Si l'heure d'arrivée est dépassée d'une heure, l'éclusier, en l'absence de toute autre information ou de toute autre demande d'éclusage, cesse son service à l'écluse. Si l'utilisateur désire franchir à nouveau des écluses, il sera tenu de renouveler sa demande de passage.

Périodes de service de passage à la demande

- 1- Il est rappelé que les périodes de navigation à la demande (basse saison) pour les canaux précités sont :

- *du 2 janvier au 26 mars*
- *du 4 novembre au 31 décembre*

-2- *Ces dispositions s'appliquent également aux heures de navigation à la demande destinée aux bateaux de commerce y compris passagers en période de navigation libre. Il convient de se rapporter aux horaires de navigation (horaires généraux et horaires particuliers) figurant sur le site internet de Voies Navigables de France à l'adresse suivante www.vnf.fr*



CANAUX DU MIDI, DE JONCTION, DE LA ROBINE, DE BRIENNE, LATERAL A LA GARONNE, ET DE MONTECH A MOUTAUBAN

SERVICE PASSAGE A LA DEMANDE

Nom du bateau :

Coordonnées du demandeur : M. – *Tél :*

<i>Date</i>	<i>Nom de l'écluse</i>	<i>Heure d'arrivée à l'écluse</i>

Demande transmise le *à :*

Signature du demandeur :

ANNEXE 3 : Modalités des priorités de passage aux écluses

A – Priorité de passage au moment de l'arrivée à l'écluse

Les bateaux à passagers qui souhaitent bénéficier des dispositions contenues à l'article 27 du règlement de particulier de police du canal des deux mers et ses embranchements sont invités à déposer leur demande auprès du siège de la Direction Territoriale du Sud-Ouest à l'adresse suivante :

VNF – Direction territoriale du Sud Ouest – Bureau des Usagers

2 port St Etienne BP n°7204 – 31073 TOULOUSE CEDEX 7

Adresse messagerie : usagers.dtso@vnf.fr

La demande sera transmise de préférence par messagerie.

Elle comportera :

- une copie du titre de navigation ;
- une copie de la déclaration de flotte.

En cas de suite favorable, le demandeur recevra une décision de l'autorité compétente.

Le bénéficiaire de la priorité de passage pourra arborer la flamme rouge, seul moyen pour les éclusiers de les identifier à vue.

B – Navigation programmée

Les bateaux qui disposent de la priorité de passage visée au paragraphe A et qui souhaitent bénéficier d'une navigation programmée sont invités à déposer leur demande auprès du service territorial concerné.

Pour les écluses de Fonseranes et Orb, la navigation des bateaux visés au paragraphe A fait l'objet d'une programmation systématique. Les demandes sont à adresser à service territorial Midi 2 jours ouvrés avant la date souhaitée.

La demande sera transmise de préférence par messagerie électronique.

Elle comportera :

- une copie de la décision valant priorité de passage ;
- et le programme prévisionnel de navigation comprenant les dates souhaitées et l'heure de passage à chaque écluse concernée.

La programmation des passages des écluses qui le nécessitent fait l'objet d'une réunion annuelle avec le service territorial concerné et les exploitants des bateaux à passagers intéressés. En cas de désaccord, VNF est en mesure de demander au préfet du département concerné, de fixer les règles de passage dédits ouvrages conformément aux dispositions de l'article 35 du RPP canal des deux mers et ses embranchements.

Annexe 4 : Dimensions des écluses du canal de Brienne et du Midi

Nom de l'écluse	Nb de sas	Sas	Dimensions	
			Longueur utile	Largeur utile
Ecluse de Saint Pierre	1	1	33.00	6.45
Ecluse du Béarnais	1	1	40.40	5.93
Ecluse des Minimes	1	1	40.50	6.00
Ecluse de Bayard	1	1	40.50	5.70
Ecluse de Castanet	1	1	40.25	5.85
Ecluse de Vic	1	1	40.85	5.90
Ecluse de Montgiscard	1	1	43.92	5.90
Ecluse d'Ayguésvives	1	1	41.20	5.88
Ecluse du Sanglier – Echelle de deux écluses	2	1	29.70	5.84
		2	30.20	5.81
Ecluse de Négra	1	1	30.60	5.82
Ecluse de Laval – Echelle de deux écluses	2	1	30.24	5.85
		2	31.30	5.79
Ecluse de Gardouch	1	1	30.43	5.80
Ecluse de Renneville	1	1	30.60	6.20
Ecluse d'Encassan – Echelle de deux écluses	2	1	31.00	5.70
		2	30.70	5.70
Ecluse d'Emborel	1	1	29.90	5.95
Ecluse de l'Océan	1	1	34.35	5.87
Ecluse de la Méditerranée	1	1	30.60	5.94
Ecluse du Roc – Echelle de deux écluses	2	1	30.45	5.94
		2	30.15	5.75
Ecluse de Laurens – Echelle de trois écluses	3	1	30.15	5.88
		2	30.80	5.74
		3	31.20	5.78
Ecluse de Domergue	1	1	30.00	5.87
Ecluse de Laplanque	1	1	30.45	5.65
Ecluse de Saint Roch – Echelle de quatre écluses	4	1	30.40	5.72
		2	30.25	5.85
		3	30.85	5.60
		4	30.25	5.71
Ecluse de Gay – Echelle de deux écluses	2	1	30.15	5.78
		2	30.45	5.80
Ecluse du Vivier – Echelle de trois écluses	3	1	30.45	5.76
		2	30.00	5.70
		3	31.65	5.86
Écluse de Guilhaumin	1	1	30.30	5.75
Écluse de Saint-Sernin	1	1	30.30	5.79
Écluse de Guerre	1	1	30.90	5.99
Écluse de la Peyruque	1	1	30.90	5.96
Écluse de la Criminelle	1	1	30.50	5.75
Écluse de Tréboul	1	1	30.30	5.84
Écluse de Villepinte	1	1	30.55	5.89
Écluse de Sauzens	1	1	29.90	5.95
Écluse de Bram	1	1	30.15	5.90
Écluse de Bêteille	1	1	30.50	5.87
Écluse de Villesèque	1	1	30.50	5.76
Ecluse de Lalande – Echelle de deux écluses	2	1	30.60	6.00
		2	30.50	5.80
Écluse d'Herminis	1	1	30.50	5.76
Écluse de Ladouce	1	1	30.50	5.66
Écluse de Carcassonne	1	1	29.70	5.90
Écluse de Saint-Jean	1	1	29.90	5.80
Ecluse du Fresquel double – Echelle de deux écluses	2	1	29.90	5.95
		2	29.80	5.95
Ecluse du Fresquel simple	1	1	29.80	5.85
Ecluse de l'Evêque	1	1	30.60	5.75
Ecluse de Villedubert	1	1	30.50	5.75
Ecluse de Trèbes – Echelle de trois écluses	3	1	29.90	5.80
		2	30.10	5.80
		3	30.30	5.90
Ecluse de Marseillette	1	1	30.10	5.83
Ecluse de Fonfile – Echelle de trois écluses	3	1	30.20	5.63
		2	30.20	5.61
		3	30.10	5.67
Ecluse de Saint Martin – Echelle de deux écluses	2	1	30.00	5.81

		2	30.25	5.50
Ecluse de l'Aiguille – Echelle de deux écluses	2	1	30.90	5.81
		2	30.20	5.63
Ecluse de Puichéric – Echelle de deux écluses	2	1	30.40	5.82
		2	30.15	5.88
Ecluse de Jouarres	1	1	31.15	6.08
Ecluse d'Homps	1	1	31.10	5.80
Ecluse de L'Ognon – Echelle de deux écluses	2	1	30.50	5.86
		2	30.90	5.86
Ecluse de Pechlaurier – Echelle de deux écluses	2	1	30.40	5.77
		2	31.00	5.81
Ecluse d'Argens	1		30.20	5.78
Ecluse de Fonserannes – Echelle de sept écluses	7	1	29.95	6.03
		2	29.95	6.04
		3	29.95	6.04
		4	29.90	6.02
		5	29.90	6.07
		6	30.05	6.03
		7	-	-
Ecluse de l'Orb	1	1	40.60	6.08
Ecluse de Béziers	1	1	41.05	5.98
Ecluse d'Arièges	1	1	41.05	5.94
Ecluse de Villeneuve	1	1	40.70	5.93
Ecluse de Portiragnes	1	1	40.75	5.85
Ecluse d'Agde	1	1	42.50	6.03
Ecluse d'Agde - sortie mer	1	1	41.10	6.07
Ecluse de Prades	1	1	41.05	6.00
Ecluse du Bagnas	1	1	40.95	5.87

Annexe 4 : Dimensions des écluses du canal de Jonction

Nom de l'écluse	Nb de sas	Sas	Dimensions	
			Longueur utile	Largeur utile
Écluse de Cesse	1	1	40.50	5.95
Écluse de Truilhas	1	1	40.50	5.95
Écluse d'Empare	1	1	40.50	5.95
Écluse d'Argelier	1	1	40.50	5.95
Écluse de Saint Cyr	1	1	40.50	5.95
Écluse de Sallèles – Echelle de deux écluses	2	1	40.50	5.95
		2	40.50	5.95
Écluse de Gailhousty	1	1	40.50	5.95

Annexe 4 : Dimensions des écluses du canal de la Robine

Nom de l'écluse	Nb de sas	Sas	Dimensions	
			Longueur utile	Largeur utile
Écluse de Moussoulens	1	1	40.50	6.00
Écluse de Raonel	1	1	40.50	6.00
Écluse de Gua	1	1	40.50	6.00
Écluse de la Charité ou de Narbonne	1	1	40.50	6.00
Écluse de Mandirac	1	1	40.50	6.00
Écluse de Sainte Lucie	1	1	40.50	6.00

Annexe 4 : Dimensions des écluses du canal Latéral à la Garonne

Nom de l'écluse	Nb de	Sas	Dimensions	
	sas		Longueur utile	Largeur utile
Écluse n° 1 de Lalande	1	1	40.30	6.00
Écluse n° 2 de Lacourtenourt	1	1	40.30	6.00
Écluse n° 3 de Fenouillet	1	1	40.30	6.00
Écluse n° 4 de Lespinasse	1	1	40.30	6.00
Écluse n° 5 de Bordeneuve	1	1	40.30	6.00
Écluse n° 6 de Saint Jory	1	1	40.30	6.00
Écluse n° 7 de L'Hers	1	1	40.30	6.00
Écluse n° 8 de Castelnau	1	1	40.30	6.00
Écluse n° 9 d' Emballens	1	1	40.30	6.00
Écluse n° 10 de Lavache	1	1	40.30	6.00
Écluse n° 11 de Montech	1	1	30.50	6.00
Écluse n° 12 de Peyrets	1	1	31.00	6.00
Écluse n° 13 de Pellaborie	1	1	31.00	6.00
Écluse n° 14 d' Escudies	1	1	31.00	6.00
Écluse n° 15 de Pommies	1	1	31.00	6.00
Écluse n° 16 d' Escatalens	1	1	40.50	6.00
Écluse n° 17 de Saint Martin	1	1	40.50	6.00
Écluse n° 18 de Prades	1	1	40.50	6.00
Écluse n° 19 de Castelsarrasin	1	1	40.50	6.00
Écluse n° 20 de Saint Jean des Vignes	1	1	40.50	6.00
Écluse n° 21 de Verries	1	1	40.50	6.00
Écluse n° 22 d' Artel			40.50	6.00
Écluse n° 23 du Cacor			40.50	6.00
Écluse n° 24 de Gregonne			40.50	6.00
Écluse n° 25 de Moissac			40.50	6.00
Écluses de descente en Tarn. Echelle de 2 écluses	2	1	30.70	6.00
		2	30.70	6.00
Écluse n° 26 d' Espagnette			40.50	6.00
Écluse n° 27 du Petit Bezy			40.50	6.00
Écluse n° 28 de Braguel			40.50	6.00
Écluse n° 29 de Pommevic			40.50	6.00
Écluse n° 30 de Valence d' Agen			40.50	6.00
Écluse n° 31 de Lamagistère			40.50	6.00
Écluse n° 32 du Noble	1		40.50	6.00
Écluse n° 33 de Saint-Christophe	1		40.50	6.00
Écluse n° 34 d' Agen	1		40.50	6.00
Écluse n° 35 des Mariannettes	1		40.50	6.00
Écluse n° 36 de Chabrières	1		40.50	6.00
Écluse n° 37 de Rosette	1		40.50	6.00
Écluse n° 38 de l'Auvignon	1		40.50	6.00
Écluse n° 39 de Baïse	1		40.50	6.00
Écluse n° 40 de Larderet	1		40.50	6.00
Écluses de descente en Baise. Echelle de 2 écluses	2	1	37.90	6.00
		2	37.90	6.00
Écluse n°14 et barrage accolé de Buzet-sur-Baïse	1		31.60	6.00
Écluse n°15 et barrage accolé de Saint-Léger-Monplaisir	2	1	30.40	6.00
		2	30.40	6.00
Écluse n° 41 de Berry	1		40.50	6.00
Écluse n° 42 de la Gaule	1		40.50	6.00
Écluse n° 43 de la Gulette	1		40.50	6.00
Écluse n° 44 du Mas-d'Agenais	1		40.50	6.00
Écluse n° 45 de l'Avance	1		40.50	6.00
Écluse n° 46 des Bernès	1		40.50	6.00
Écluse n° 47 des Gravières	1		40.50	6.00
Écluse n° 48 de l'Auriole	1		40.50	6.00
Écluse n° 49 de Fontet	1		40.50	6.00
Écluse n° 50 de Bassanne	1		40.50	6.00
Écluse n° 51 de Mazerac	1		40.50	6.00
Écluse n° 52 des Gares	1		40.50	6.00
Écluse n° 53 de Castets	3	1	40.50	6.00
		2	40.50	6.00

Annexe 4 : Dimensions des écluses du canal de Montech

Nom de l'écluse	Nb de sas	Sas	Dimensions	
			Longueur utile	Largeur utile
Écluse n° 1bis de Noalhac			31.00	6.00
Écluse n° 2bis de Lamothe			31.00	6.00
Écluse n° 3bis de Fisset			31.00	6.00
Écluse n° 4bis de Bretoille			31.00	6.00
Écluse n° 5bis de Motarieu			31.00	6.00
Écluse n° 6bis de Laterrasse			31.00	6.00
Écluse n° 7bis de Rabastens			31.00	6.00
Écluse n° 8bis de Verlhaguet			31.00	6.00
Écluse n° 9bis de Bordebasse			31.00	6.00
Écluse n° 10bis de Montauban			31.00	6.00